

BONS DU TRESOR

160-1

- Destruction
- Emprunts
- Fonds de roulement (règlement 2753)
- Général
- Rachats
- Signatures

COMITÉ	CONSEIL	déc.	(Bons du Trésor)	1-A
27-3-62		Ad	Détruire bons, obligations ou débetures rachetés	-1
- - -			par Cité jusqu'au 1-11-61 - Destruction faite à	
- - -			chambre des fournaies de Comm'n des Ecoles Catho-	
- - -			liques de Mtl.	
25-3-63		Arc.	Détruire anciennes obligations émises par C.E.C.M. -1	
- - -			et contresignées par direct. des Fin. (destruction	
- - -			fournaise Centre Administratif).	
5-4-63		Ad	Détruire bons, obligations ou débetures rachetés -1	
- - -			par Cité jusqu'au 1-4-63 incl. Destruction faite	
- - -			à chambre des fournaies de C.E.C.M.	
31-7-68		"	(28814) Aut. -- selon dispositions de art. 761 de -1	
- - -			charte de ville, les bons, obligations ou debent-	
- - -			tures rachetés et annulés par Ville du 1-4-63 au	
- - -			30-4-66.	
23-3-71		Ad	(49904) Détruire selon art. 761 de charte de Ville, bons, obligations -1	
- - -			ou débetures rachetés par Ville jusqu'au 30-4-68 incl.	
7-9-71		"	(54131) Détruire bons, obligations ou débetures rachetés -1	
- - -			par Ville du 1-5-68 au 30-4-71 incl.	
21-11-72		"	(61299) Détruire bons, obligations ou débetures rache- -1	
(3-2314) -			tés par Ville durant exercice 1971-72	

